

## 2020 Digit by Digit exemples de conversation

Autor(en)	Rüegger Marco (K-SQ-SI);guido.marti@sbb.ch;wolfgang.eckstein@sbb.ch
Vertraulichkeit	Intern
Status	Freigegeben
Version	2.0
Letzte Änderung	1. Februar 2021
Letzte Änderung durch	Eckstein Wolfgang (I-FUB-BF-NL-BVI)
Urheberrecht	Dieses Dokument ist urheberrechtlich geschützt. Jegliche kommerzielle Nutzung bedarf einer vorgängigen, ausdrücklichen Genehmigung.
Ablage	<a href="https://sbb.sharepoint.com/:w:/r/sites/anhoeung-fdv2020-sowie-ab-ebv/Freigegebene%20Dokumente/Operationalisierung_FD2020/Digit_by_Digit/Ergebnis_BAV_Sprachbeispiele_FD2020_fi-nal_FR.docx?d=w8c47c01578814e75987719b8ed24669e&amp;csf=1&amp;e=1zCqh5">https://sbb.sharepoint.com/:w:/r/sites/anhoeung-fdv2020-sowie-ab-ebv/Freigegebene%20Dokumente/Operationalisierung_FD2020/Digit_by_Digit/Ergebnis_BAV_Sprachbeispiele_FD2020_fi-nal_FR.docx?d=w8c47c01578814e75987719b8ed24669e&amp;csf=1&amp;e=1zCqh5</a>

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>1.1.</b>	<b>Généralités</b>	<b>3</b>
<b>1.2.</b>	<b>Fondamentaux</b>	<b>3</b>
<b>1.3.</b>	<b>Aide à la décision au sujet de Digit by Digit – la procédure est-elle obligatoire oui / non ?</b>	<b>4</b>
<b>1.4.</b>	<b>Abréviations</b>	<b>5</b>
<b>2.</b>	<b>Exemples</b>	<b>5</b>
<b>2.1.</b>	<b>Exemple de demande d'itinéraire</b>	<b>5</b>
<b>2.2.</b>	<b>Exemple d'un ordre d'avancer</b>	<b>6</b>
<b>2.3.</b>	<b>Exemple d'une interdiction d'une voie</b>	<b>7</b>
<b>2.4.</b>	<b>Exemple d'une convention pour une autorisation générale de franchissement d'aiguilles et de signaux sur une voie interdite</b>	<b>8</b>
<b>2.5.</b>	<b>Exemple d'un déclenchement de la ligne de contact</b>	<b>9</b>
<b>2.6.</b>	<b>Transmission d'un formulaire d'ordres au mécanicien de locomotive</b>	<b>10</b>
<b>2.7.</b>	<b>Exemple pour l'accompagnateur de train « autorisation de départ transmis oralement »</b>	<b>12</b>
<b>2.8.</b>	<b>Exemple pour l'accompagnateur de train « prêt au départ après la préparation du train »</b>	<b>12</b>
<b>3.</b>	<b>Conclusion</b>	<b>12</b>

## 1. Introduction

### 1.1. Généralités

Dès le 1er juillet 2020, avec l'introduction des PCT 2020, les communications déterminantes pour la sécurité changent de manière radicale. Afin de garantir une mise en œuvre uniforme au sein des CFF, un groupe de travail composé de participants provenant de I-SQU, I-FUB-NL, I-VU-PNM, P-O-BP et de la CoPe a élaboré des exemples de communications devant couvrir toutes les catégories de personnel concernées.

Le contenu de ces exemples a été discuté avec l'OFT le 27 janvier dernier, puis encore ajusté par la suite.

### 1.2. Fondamentaux

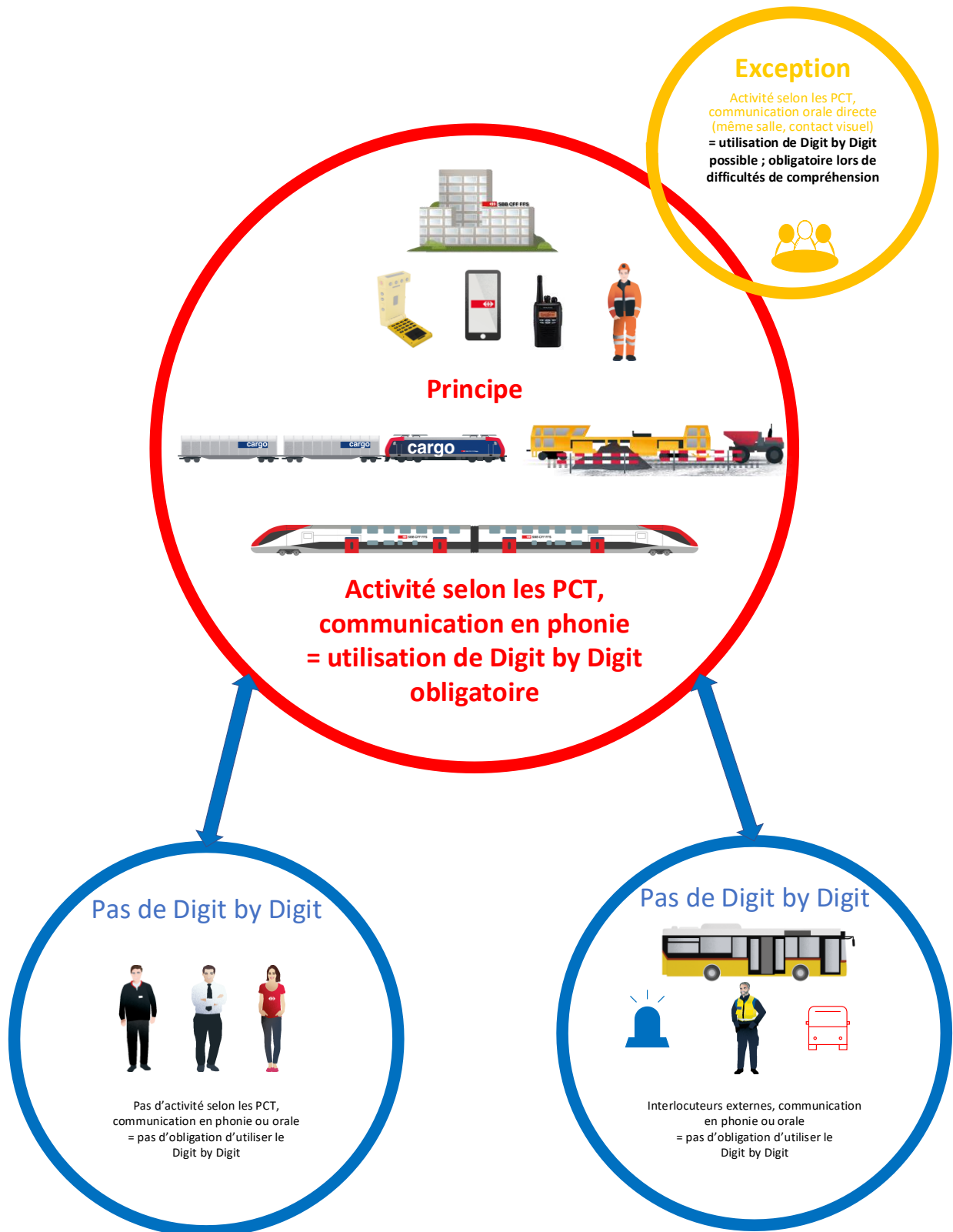
La mise en œuvre de la méthode de communication *Digit by Digit* lors de communications déterminantes pour la sécurité selon les PCT 2020 est obligatoire au sein des CFF. La raison est l'harmonisation au niveau européen des processus d'exploitation et, dans ce contexte, la standardisation des communications entre les différentes langues.

Les exemples suivants doivent aider à la mise en pratique de la nouvelle méthode de communication. Afin d'améliorer la vue d'ensemble, les exemples ci-après ne reprennent pas les phrases de salutation et celles d'échanges de généralités, de manière à se concentrer uniquement sur les communications importantes. Les exemples ne correspondent pas nécessairement aux désignations réelles en usage dans les gares mentionnées et servent uniquement à expliquer la méthodologie *Digit by Digit*.

Remarques d'ordre général :

- *Digit by Digit* est applicable à tous les rôles et fonctions selon les PCT et doit être utilisé lors de télécommunications en phonie entre les chefs-circulation, les mécaniciens de locomotive, le personnel de manœuvre, le personnel des trains et le personnel de sécurité des chantiers.
- Les communications internes (non déterminantes pour la sécurité, par exemple à l'interne d'un centre d'exploitation) doivent si possible être effectuées sur les principes de *Digit by Digit* afin d'en assimiler la méthodologie.
- Lors de la désignation d'un numéro de train, il est possible d'introduire des pauses entre les chiffres au lieu de les mentionner en une fois ; de ce fait, la compréhension par le destinataire est améliorée. Ainsi, des groupes peuvent être formés, tels que par exemple : « train cinq – six – sept » ou « train cinq – pause – six -sept ».
- Des pauses au lieu de « points » (par exemple pour la date/l'heure) sont également possibles. Les mois peuvent être énoncés en mots au lieu d'utiliser des chiffres.
- En cas d'incertitude, il faut toujours redemander, éventuellement épeler selon le R 300.3, complément 2.

### 1.3. Aide à la décision au sujet de Digit by Digit – la procédure est-elle obligatoire oui / non ?



## 1.4. Abréviations

CC :	Chef-circulation
Cman :	Chef de manœuvre
Méc :	Mécanicien de locomotive
CS :	Chef de la sécurité
PH :	Personne habilitée à donner des ordres de déclenchement ou d'enclenchement (LC)
OCT :	Place de travail du spécialiste en courant ferroviaire
AC :	Accompagnateur de train.

## 2. Exemples

### 2.1. Exemple de demande d'itinéraire

Situation : gare d'Oltén, le chef de manœuvre doit manœuvrer une composition sur les voies 1 – 23- 115 – 73. La communication en phonie est effectuée au moyen de la radio de la manœuvre

Cman : De la voie « un » via/par/vers la voie « deux-trois » pour la voie « un-un-cinq » retour sur la voie « sept-trois ».

CC : Compris, de la voie « un » via/par/vers la voie « deux-trois » pour la voie « un-un-cinq » retour sur la voie « sept-trois ».

*Remarque:*

→ Identification claire de l'élément *unique* (ici toujours énoncer chaque fois « voie »).

## 2.2. Exemple d'un ordre d'avancer

Situation : le chef de manœuvre donne au mécanicien de locomotive du train 92755 l'ordre d'avancer sur la voie D 23.

Cman : Loc « neuf-deux-pause-sept-cinq-cinq » en avant voie « Delta-deux-trois ».

Méc : Loc « neuf-deux-pause-sept-cinq-cinq » en avant voie « Delta-deux-trois ».

Cman : Juste.

### *Remarques :*

- Fragmenter le numéro du train en chiffres individuels et le transmettre ainsi ;
- Numéro du train : groupements constitués de chiffres individuels, éventuellement avec de courtes pauses entre les blocks de chiffres (d'un même numéro) ;
- Dénommer les voies selon le tableau d'épellation et en chiffres individuels ;
- Les désignations locales ne peuvent être utilisées que si elles sont connues avec certitude de tous les participants.

### 2.3. Exemple d'une interdiction d'une voie

Situation : des travaux sur et aux abords des voies sont planifiés à Morges ; ils sont annoncés par une disposition d'exploitation travaux (DET) (n° 20-388-0). Des mouvements de manœuvre circulent dans le secteur. Des lignes de contact en gare de Morges doivent être déclenchées (interrupteur LC 23).

Lors du début des travaux, le chef de la sécurité s'annonce auprès du chef-circulation compétent et demande l'interdiction des voies 3 à 13 ainsi que le verrouillage individuel de l'aiguille 32 en position « conduit à droite ».

CS : Ici le chef de la Sécurité Hügli ; je demande à Morges les interdictions de la voie « trois » à la voie « un-trois », de même que le verrouillage individuel de l'aiguille « trois-deux » en position conduit à droite ; motif : travaux selon DET « deux-zéro-trait d'union-trois-huit-huit-trait d'union-zéro ».  
(Le numéro de téléphone du chef de la sécurité étant affiché sur l'écran du CC, il ne doit de ce fait pas être communiqué).

CC : Compris ; chef de la sécurité Hügli, tu demandes à Morges les interdictions de la voie « trois » à la voie « un-trois », de même que le verrouillage individuel de l'aiguille « trois-deux » en position conduit à droite ; motif : travaux selon DET « deux-zéro-trait d'union-trois-huit-huit-trait d'union-zéro ». Un moment s'il te plaît

(le CC remplit la CL-C et prend les mesures de protection nécessaires à l'installation de sécurité).

CC : A Morges, voie « trois » à voie « un-trois » interdites ; aiguille « trois-deux » verrouillée individuellement en position conduit à droite. Heure : « deux-trois-point-trois-cinq » ; signature : chef-circulation Oulevay ».

CS : Compris : à Morges, voie « trois » à voie « un-trois » interdites ; aiguilles « trois-deux » verrouillée individuellement en position conduit à droite. Heure : « deux-trois-point-trois-cinq » ; signature : chef-circulation Oulevay, chef de la sécurité Hügli.

CC : Juste, terminé.

#### Remarque :

→ Les éléments doivent toujours être désignés clairement (voie, aiguille, signal, compteur d'essieux, interrupteur de ligne de contact, kilométrage etc.)

## 2.4. Exemple d'une convention pour une autorisation générale de franchissement d'aiguilles et de signaux sur une voie interdite

Situation : des travaux sur et aux abords des voies sont annoncés à Morges, au moyen d'une disposition d'exploitation travaux (DET n° 20-388-0). Des mouvements de manœuvre circulent sur les voies interdites. Le chef de la sécurité demande une autorisation générale de franchissement des aiguilles sur les voies interdites, ainsi que celui des signaux nains présentant l'image d'arrêt, du signal nain Y22 jusqu'au signal d'entrée A429 en gare de Morges (la désignation des signaux ne correspond délibérément pas à celle réellement existante, de façon à pouvoir entraîner l'emploi du tableau d'épellation).

- CS : J'ai besoin d'une autorisation générale pour effectuer des mouvements de manœuvre d'aller et retour sur voies interdites. Gare de Morges, du signal nain « **Yankee-deux-deux** » pour un parcours jusqu'à la voie « **un-trois** », signal d'entrée « **Alpha-quatredeux-neuf** ».
- CC : Compris ; tu as besoin d'une autorisation générale pour effectuer des mouvements de manœuvre d'aller et retour sur voies interdites. Gare de Morges, du signal nain « **Yankee-deux-deux** » pour un parcours jusqu'à la voie « **un-trois** », signal d'entrée « **Alpha-quatredeux-neuf** ». Un moment s'il te plait.  
(Le CC effectue les mesures de protection selon la CL-C)
- CC : A Morges, pour des mouvements d'aller et retour, protégé entre le signal nain « **Yankee-deux-deux** » et le signal d'entrée « **Alpha-quatredeux-neuf** ». Heure « **deux-trois-point-trois-huit** », chef-circulation Oulevay.
- CS : Compris ; à Morges, pour des mouvements d'aller et retour, protégé entre le signal nain « **Yankee-deux-deux** » et le signal d'entrée « **Alpha-quatredeux-neuf** ». Heure « **deux-trois-point-trois-huit** », chef-circulation Oulevay ; chef de la sécurité Hügli.

*Remarque :*

→ Les points limites ainsi que le parcours concerné doivent être clairement définis



## 2.5. Exemple d'un déclenchement de la ligne de contact

Situation :

Des travaux sur et aux abords des voies sont annoncés à Morges, au moyen d'une disposition d'exploitation travaux (DET n° 20-388-0). La ligne de contact doit être déclenchée. La protection du déclenchement de la ligne de contact selon la CL-C a déjà été effectuée par le chef-circulation.

La personne habilitée (PH) demande au spécialiste courant ferroviaire (OCT) le déclenchement de l'interrupteur 23 de la gare de Morges.

PH : Selon la disposition d'exploitation travaux (DET) numéro « **deux-zéro-trait d'union-trois-huit-huit-trait d'union-zéro** », déclencher à Morges l'interrupteur « **deux-trois** ».

OCT : Selon DET « **deux-zéro-trait d'union-trois-huit-huit-trait d'union-zéro** », à Morges, interrupteur « **deux-trois** » déclenché avec mot de passe « **Volvo** ».

PH : Compris ; selon DET « **deux-zéro-trait d'union-trois-huit-huit-trait d'union-zéro** », à Morges, interrupteur « **deux-trois** » déclenché avec mot de passe « **Volvo** ».

OCT : Juste.

*Remarques :*

- Le numéro de DET est fragmenté en chiffres individuels et est communiqué ainsi ; il faut procéder de même pour le numéro de l'interrupteur ;
- *En cas d'incompréhension, le mot de passe doit également être épelé (utilisation du tableau d'épellation, du R 300.3 complément 2).*

## 2.6. Transmission d'un formulaire d'ordres au mécanicien de locomotive

Ordre écrit, voir page suivante

- CC : Appel ouvert en écoute en mains libre (également pour l'introduction d'une conversation en cas d'appel par GSM-R)
- CC : « Mécanicien de locomotive du **train quatre-trois (évent pause) six-deux-cinq à Ostermundigen** du **CE Centre**, répondez »
- Méc : « **CE Centre** du mécanicien de locomotive **train quatre-trois-six-deux-cinq**, compris, répondez »
- CC : « Compris ; < remise d'un formulaire d'ordres ordre 5, réduction de vitesse >, répondez »
- Méc : « Compris ; < remise d'un formulaire d'ordres ordre 5, réduction de vitesse >, je suis prêt, répondez »
- CC : « Train < **quatre-trois-six-deux-cinq** > (case A)  
date < **zéro-un-point-zéro-sept-point-deux-zéro** > (case B)  
< **secteur Gurten** > (case C)  
< **Ostermundigen** > (case D) »
- Méc : « Train < **quatre-trois-six-deux-cinq** >  
date < **zéro-un-point-zéro-sept-point-deux-zéro** >  
< **secteur Gurten** >  
< **Ostermundigen** > (case D) »
- CC : « Juste »
- CC : « Cocher le point **cinq**, réduction de vitesse  
 $V_{max}$  < **un-zéro** >  
entre < **Ostermundigen** > et < **Gümligen** >  
du - < **kilomètre un-un-deux-point-cinq-zéro-zéro** >  
au - < **kilomètre un-un-deux-point-sept-zéro-zéro** >  
signaux de ralentissement posés < **non** >, répondez »
- Méc : « Compris ; cocher le point **cinq**, réduction de vitesse  
 $V_{max}$  < **un-zéro** >  
entre < **Ostermundigen** > et < **Gümligen** >  
du - < **kilomètre un-un-deux-point-cinq-zéro-zéro** >  
au - < **kilomètre un-un-deux-point-sept-zéro-zéro** >  
signaux de ralentissement posés < non > répondez »
- CC : « Juste. Mettre dans la case < examiner voie raison > < **marche à vue, irrégularité à la voie** >, répondez »,
- Méc : « Compris ; mettre dans la case < examiner voie raison > < **marche à vue, irrégularité à la voie** >, répondez »
- CC : « Juste ; mettre dans la case < dispositions complémentaires >  
<  $V_{max}$  **quatre-zéro km/h, d'Ostermundigen, signal principal Echo-trois au kilomètre un-un-deux-point-cinq-zéro-zéro. L'assentiment pour circuler est transmis par le signal principal** >, répondez »
- Méc : « Compris ; mettre dans la case < dispositions complémentaires >  
<  $V_{max}$  **quatre-zéro km/h, d'Ostermundigen, signal principal Echo-trois au kilomètre un-un-deux-point-cinq-zéro-zéro. L'assentiment pour circuler est transmis par le signal principal** >, répondez »
- CC : « Juste ; chef-circulation **Laumann**, heure **un-zéro-point-deux-huit** »

Méc. « Compris ; chef-circulation **Laumann**, heure **un-zéro-point-deux-huit** ; confirmation **mécanicien Knopf**, terminé ».

Remarques :

- La structuration en blocs de texte par le CC dépend de la situation et peut déroger à l'exemple ci-dessus. Voir également le R 300.3 complément 1 chiffre 5
- En cas d'incompréhension, citer la référence de la case préimprimée sur le formulaire
- Attention pour la date : uniformité pour la transmission et la confirmation (1.7.20 ou 01.07.20)

Schweizerische Eisenbahnen Chemins de fer suisses Ferrovie svizzere		Sammelformular Befehle Formulaire d'ordres Formulario d'ordini		(Befehle 5-6) (Ordres 5-6) (Ordini 5-6)	
<b>43625</b>	<b>01.07.2020</b>	<b>Secteur Gurten</b>	<b>Ostermundigen</b>		
A Zug / Rabe Nr. Train / Mvt. de man. no Treno / Mov. man. No	B Datum (t-mm-jj) Date (jj-mm-aa) Data (gg-mm-aa)	C Ort des Fahrirenstleiters Lieu du chef-circulation Luogo del capomovimento	D Ort des Zuges / der Rabe Lieu du train / Mvt. de man. Luogo del treno / Mov. man.		
<p><input checked="" type="checkbox"/> 5 Verminderung der Geschwindigkeit Réduction de vitesse Riduzione della velocità</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 5.30 <math>v_{max}</math> <b>10</b> 5.31 km/h</p> <p>Zwischen / in entre / à fra / a <b>OST</b> 5.32 Bahnhof / km / Signal Gare / km / Signal Stazione / km / Segnale und et e <b>GUE</b> 5.33 Bahnhof / km / Signal Gare / km / Signal Stazione / km / Segnale auf sur sul <b>5.39</b> Gleis / Voie / Binario</p> <p>Von De Da <b>km 112.500</b> 5.35 Bahnhof / km / Signal Gare / km / Signal Stazione / km / Segnale bis à a <b>km 112.700</b> 5.36 Bahnhof / km / Signal Gare / km / Signal Stazione / km / Segnale</p> <p>Langsamfahrsignale aufgestellt Signaux de ralentissement posés Segnali di rallentamento posati <input type="checkbox"/> 5.37 ja oui si <input checked="" type="checkbox"/> 5.38 nein non no</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 5.45 Strecke prüfen, Gründe: Examiner voie, raisons: Esaminare binario, motivi: <b>marche à vue irrégularité à la voie</b> 5.46 freier Text / texte libre / testo libero</p> <p><input type="checkbox"/> 6 Fahren mit Fahrt auf Sicht Parcourir en marche à vue Percorrere con corsa a vista</p> <p><input type="checkbox"/> 6.10 Fahrt auf Sicht Marche à vue Corsa a vista</p> <p>Zwischen / in entre / à fra / a <b>6.11</b> Bahnhof / Gare / Stazione und et e <b>6.12</b> Bahnhof / Gare / Stazione auf sur sul <b>6.13</b> Gleis / Strecke Voie / Pleine voie Binario / Tratta</p> <p>Von De Da <b>6.14</b> km / Signal / Segnale bis à a <b>6.15</b> km / Signal / Segnale</p> <p><input type="checkbox"/> 6.45 Strecke prüfen, Gründe: Examiner voie, raisons: Esaminare binario, motivi: <b>6.46</b> freier Text / texte libre / testo libero</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 5-6.90 Zusätzliche Anordnungen Dispositions supplémentaires Disposizioni supplementari <b>vmax 40 km/h de OST, SP E3 jusqu'au km 112.500. Assentiment pour circuler transmis avec le signal principal.</b> 5-6.91 freier Text / texte libre / testo libero</p>					
M Lokführer Mécanicien Macchinista	<b>Knopf</b>	N Fahrirenstleiter Chef-circulation Capomovimento	<b>Laumann</b>	O Zeit Heure Ora	<b>10.28</b>
		E Eindeutige Identifikation Identification unique Identificazione unica		<b>A/B/C/O</b>	

## **2.7. Exemple pour l'accompagnateur de train « autorisation de départ transmis oralement »**

Situation : l'accompagnateur de train doit transmettre oralement l'autorisation de départ au mécanicien de locomotive du train 2510.

Accompagnateur de train : Train « **deux-cinq-un-zéro** » en route

## **2.8. Exemple pour l'accompagnateur de train « prêt au départ après la préparation du train »**

Situation : à Zürich, l'accompagnateur de train doit annoncer le train 2212 préparé sur la voie M14 prêt au départ, au mécanicien de locomotive

Accompagnateur de train : train « **deux-deux-un-deux** » sur voie « **Mike-un-quatre** » prêt au départ.

## **3. Conclusion**

- La clé du succès est l'application systématique par tous les concernés dès le 01.07.2020.
- Si l'interlocuteur déroge aux règles applicables, il faut lui rappeler les dispositions à respecter.